



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 8135

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le problème de poids chez les jeunes Français. Dans une enquête que *Doing good doing well* a réalisée en partenariat avec Ipsos et qui a été rendue publique le 11 octobre 2012, il est révélé que près d'un jeune sur trois (32 %) rencontre des problèmes de poids. Plus précisément, 19 % d'entre eux sont en état de surpoids ou d'obésité et 13 % sont en état de maigreur. En ce qui concerne les causes de ce phénomène, l'étude explique notamment que la fracture alimentaire entre les classes aisées et défavorisées est aujourd'hui très forte. En effet, alors que la proportion de jeunes se disant en état de surpoids ou d'obésité est de 1 sur 10 au sein des foyers les plus aisés, elle est de 1 sur 4 au sein des foyers les plus modestes (24 %). Par ailleurs, l'enquête révèle que les habitudes alimentaires des jeunes correspondent à des facteurs d'obésité : manger devant la télévision, sauter un repas, ne pas manger à heures fixes, ne pas manger régulièrement des fruits et légumes... Pourtant, la très grande majorité de ces jeunes interrogés ont aussi le sentiment de savoir précisément de quoi doit se composer un repas équilibré. Enfin, il convient de souligner que plus d'un tiers des jeunes ne pratiquent aucune activité sportive (38 %) et que près d'un jeune sur 4 déclare qu'il lui arrive d'avoir une consommation excessive d'alcool en une seule soirée (22 %). En conséquence, elle lui demande quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement pour lutter plus efficacement contre ce problème majeur.

Texte de la réponse

En France, près de 15 % de la population adulte est obèse. Cette prévalence était de l'ordre de 8,5 %, il y a douze ans. Même si la prévalence de l'obésité infantile s'est stabilisée depuis 2000, voire commence à diminuer selon l'enquête récente de la direction de la recherche, études, évaluation statistiques (DREES), un enfant sur six présente encore à ce jour un excès de poids. Cette tendance plutôt favorable ne doit cependant pas occulter le fait que les inégalités sociales s'accroissent dans ce domaine. Pour réduire la prévalence d'obésité chez l'enfant, le recul désormais acquis montre la nécessité de développer des actions multiples et cohérentes dans divers milieux, qui visent directement non seulement les enfants mais aussi leurs familles et la diversité des facteurs qui influencent au quotidien la consommation alimentaire et l'activité physique. Le rôle de proximité des collectivités territoriales est à cet égard particulièrement important. Près de 300 villes sont désormais « villes actives du PNNS ». Des stratégies d'information et d'éducation sont mises en oeuvre ainsi que des actions visant à faire évoluer l'environnement alimentaire et physique afin de les rendre favorables à des choix positifs pour la santé. La communication est un vecteur essentiel d'information. Les repères nutritionnels du PNNS sont largement diffusés et bien connus des français. Cependant la publicité alimentaire pour les produits gras, salés et sucrés entre en contradiction avec ces repères. Un premier dialogue a eu lieu en 2008 avec les représentants des secteurs des médias et de l'industrie alimentaire dans le but de réduire le nombre de ces publicités, notamment à la télévision. Ce dialogue a débouché sur une charte par laquelle les acteurs s'engagent à développer les informations sur les comportements alimentaires et l'importance de l'activité physique. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel chargé d'assurer le suivi de cette charte, réalise annuellement un bilan de la mise en oeuvre des engagements. Par ailleurs, une taxe de 7,16 euros par hectolitre a été mise en oeuvre au 1er janvier

2012 sur l'ensemble des boissons avec ajout de sucres ou d'édulcorants. La moitié du montant de cette taxe est destinée à l'assurance maladie. Une évaluation de l'impact de cette mesure sur les achats et sur la perception qu'en ont les divers groupes de population est prévue en 2013 afin d'en tirer toutes les conclusions. Depuis 2007, il est proposé aux acteurs des filières alimentaires de signer avec l'Etat, sur la base d'un cahier des charges exigeant, et après une évaluation a priori par un comité d'expert, une charte d'engagements volontaires de progrès nutritionnels. A ce jour seules 31 entreprises ont signé une telle charte, dont 6 sont allées au bout de la durée de leurs engagements. Ce processus montre que des espaces d'améliorations existent et que tous les types d'entreprises agro alimentaires, grands groupes ou petites et moyennes entreprises peuvent parvenir à ces améliorations. L'ensemble de ces éléments montre la nécessité d'une forte cohérence entre le plan national nutrition santé, le plan obésité et le programme national de l'alimentation conduit par le ministre en charge de l'agriculture. La stratégie nationale de santé, annoncée par le Premier ministre, devra permettre de mieux conduire des actions interministérielles ayant un impact sur la santé de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8135

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5815

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1831